



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



RENCONTRES
PROFESSIONNELLES

10^e Rencontres annuelles
de la clinique

COMPRENDRE LES ACTES DE VIOLENCE GRAVE CHEZ LES PRÉ-ADOLESCENTS



2026
NOV.
05/06



ROUBAIX
ENPJJ,
Site central

Renseignements et inscriptions :
www.enpjj.justice.fr/rac10

Illustration partiellement générée par intelligence artificielle et vérifiée par un agent



10^E RENCONTRES ANNUELLES DE LA CLINIQUE

COMPRENDRE LES ACTES DE VIOLENCE GRAVE CHEZ LES PRÉ-ADOLESCENTS

ARGUMENTAIRE

Le 12 février 2026 au tribunal pour enfants de Paris, un adolescent est condamné à 17 ans de réclusion criminelle pour avoir tué un chauffeur de taxi à Marseille. Il avait 14 ans au moment des faits. Cette affaire illustre un phénomène nouveau dans la réalité de la justice des mineurs aujourd'hui : l'augmentation de la gravité des faits de violence et un certain rajeunissement des auteurs. Cet état de fait est documenté par les données : le nombre de mineurs poursuivis pour meurtres, coups mortels ou violences aggravées a presque doublé entre 2017 et 2023.

En 2024, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), souligne l'âge moyen des « petits mains » employés par les réseaux criminels autour de 15-16 ans, avec un recours accru à des enfants parfois âgés de 10 ans. L'utilisation de plateformes numériques et des réseaux sociaux augmente dans les voies de recrutement des réseaux de trafic et djihadistes.

Les « shooters », de très jeunes tueurs à gages recrutés par des réseaux criminels pour éliminer leurs rivaux sur commande, font leur apparition. Dans certaines zones urbaines, des rixes entre bandes rivales sont orchestrées via les réseaux sociaux.

Selon la Direction générale de la Sécurité intérieure, en 2026, un rajeunissement des profils exposés aux discours masculinistes radicaux est observé, certains étant âgés d'à peine 13 ans. Les recherches suggèrent que des plateformes comme Tiktok ou Instagram peuvent constituer une première exposition à ces contenus, avant une éventuelle orientation vers des communautés Incel plus radicales.

S'il est question de violences graves commises par les mineurs, ces derniers sont également victimes de règlement de compte ou d'exécution et les équipes éducatives sont lourdement éprouvées par les trop nombreux décès des jeunes qu'ils prennent en charge.

Face à ces évolutions, les professionnels sont confrontés aux limites de leur accompagnement auprès de ces jeunes qui entretiennent un rapport supposément « désaffectivé » à la violence et /ou qui s'avèrent sous l'emprise des réseaux, qu'ils soient virtuels ou dans la proximité de leur environnement géographique.

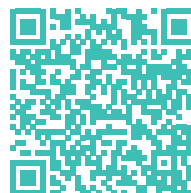
Quelles seraient les spécificités du fonctionnement psychique de ce public âgé de 10 à 14 ans et quelles hypothèses formuler quant au sens de ces actes dans leurs parcours ? Comment analyser ces changements de notre place de psychologues cliniciens au sein des équipes pluridisciplinaires et quelles seraient les adaptations nécessaires dans nos modalités d'accompagnement ?

Telles sont les questions qui seront abordées lors de ces rencontres annuelles de la clinique.

Programme
en ligne



Bibliographie
thématique



Jeudi 5 novembre 2026

9 heures 15 **Café d'accueil**

9 heures 45 **Mots d'accueil**

10 heures **Conférence : Victimes et mis en cause mineurs enregistrés par les services de sécurité intérieure : état des lieux sur 10 ans**

Maud Guillonnet, Chargée d'études statistiques publiques de la sécurité intérieure

Argumentaire : La protection des mineurs contre tous les types de violences et la prévention de leur implication dans des actes de délinquance constituent un enjeu majeur des politiques publiques pénales et de sécurité intérieure, qui s'est traduit par d'importantes évolutions législatives depuis dix ans, notamment l'entrée en vigueur du nouveau code de la justice pénale des mineurs le 30 septembre 2021 et la promulgation de différentes lois visant à protéger les mineurs dans des contextes spécifiques. Une récente étude du SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) propose un éclairage synthétique sur l'ensemble des victimes et mis en cause mineurs, enregistrés par les services de sécurité intérieure de 2016 à 2025, sur le champ des crimes et délits puis détaille l'analyse pour les principaux champs infractionnels fiabilisés par le SSMSI.

11 heures 15 **Pause**

11 heures 30 **Conférence : Processus pubertaire et passage par l'acte**

Caroline Gauvreau, Psychologue clinicienne au DAJ (dispositif adolescent et justice), association EBBE

Argumentaire : La latence, longtemps pensée comme un temps de calme, apparaît aujourd'hui moins silencieuse qu'on ne le croyait : la préadolescence prépare déjà, en amont de la puberté, les remaniements de l'adolescence. Le pubertaire impose alors un travail psychique profond : renoncer au corps de l'enfant, s'approprier un corps sexué, se séparer des premiers objets d'attachement. Lorsque ce travail déborde les capacités de symbolisation du jeune, ce qui ne peut être pensé peut passer par l'acte. Cette intervention propose de resituer les passages à l'acte violents, dans l'histoire du sujet, sa dynamique familiale et le cadre judiciaire. L'agir peut y être lu à la fois comme ce qui échappe à la pensée et comme une tentative de donner forme, dans la réalité externe, à ce qui n'a pu être symbolisé. Il est aussi un symptôme adressé : un message qui s'adresse à la famille, aux institutions, à ceux qui l'entourent, avant d'être un fait à juger. Comment accompagner alors ces adolescents, à l'articulation du thérapeutique, du familial et du judiciaire ?

12 heures 45 **Pause déjeuner**

14 heures 30 **Conférence : Médiatisation et médiation**

Alexis Rimbaud, Psychologue et ingénieur en technique numérique

*Argumentaire : Comment le signifiant intervient-il dans l'acte ?
Quelle articulation entre discours médiatique et construction subjectale ?
L'histoire de la violence est-elle une suppléance de l'identité individuelle ?
Quels outils pour un retour à l'élaboration du conflit intrapsychique ?*

15 heures 15 **Pause**

15 heures 30 **Ateliers**

(Description des ateliers, voir pages suivantes)

17 heures **Pause - Temps convivial**

18 heures

Ciné-débat : « Jouer avec le feu »



Animation : **Nathalie Bondona**, Formatrice, PTF IDFOM, ENPJJ

Un film de Delphine et Muriel Coulin, sorti le 22 janvier 2025, adapté du roman « Ce qu'il faut de nuit », de Laurent Petitmangin, avec Vincent Lindon.

Primé à la Mostra de Venise

Synopsis : Pierre élève seul ses deux fils. Louis, le cadet, réussit ses études et avance facilement dans la vie. Fus, l'aîné, part à la dérive. Fasciné par la violence et les rapports de force, il se rapproche des groupes d'extrême-droite, à l'opposé des valeurs de son père. Pierre assiste impuissant à l'emprise de ces fréquentations sur son fils. Peu à peu l'amour cède la place à l'incompréhension.

20 heures 30

Fin de la première journée

Vendredi 6 novembre 2026

9 heures

Table ronde : Témoignages de psychologues de la PJJ

Marie Griot, Psychologue, UEMO de Saint-Brieuc

Yolène Boudot, Psychologue, SEEPM de Porcheville

10 heures

Pause

10 heures 15

Conférence : Le psychotrauma et le deuil : prenons soin des psychologues dans ces contextes

Emma Girard, Psychologue, association « Empreintes »

Fanny Larue, Responsable de la mobilisation, association « Empreintes »

Argumentaire : Ces situations d'une extrême violence où les jeunes accompagnés peuvent être auteurs ou victimes, où les équipes peuvent être confrontées au deuil de jeunes suivis sidèrent et/ou impactent durablement les professionnels.

11 heures 30

Clôture

Ateliers

Atelier 1 Lucas, ou comment survivre à la destructivité

Laurine Chabert et **Marion Durand**, Psychologues à l'UJPE de Clermont-Ferrand

Lucas, 14 ans, est arrivé au foyer au début du mois de juillet, et a mis l'établissement dans un profond malaise, de la direction au personnel d'entretien. Lucas fait de la peine autant qu'il insupporte, il fait perdre à tous et à chacun ses repères, en tant que professionnel mais aussi en tant que personne. Il nous remue tant au niveau émotionnel qu'il devient difficile de penser. Comment survivre à la destructivité et au vécu d'intrusion ? Comment donner du sens à ce qu'il nous fait vivre ? Quelle chance alors d'être deux psychologues ! Nous souhaitons proposer notre réflexion commune sur cette situation et inviter nos collègues à la penser avec nous.

Atelier 2 Effets psychiques de la confrontation précoce à la pornographie

Salomé Calvo, Psychologue au STEMO de Tours

Il s'agira d'abord de la question des addictions que cela peut engendrer, ainsi que la place de ce vécu dans les passages à l'acte (violences sexuelles souvent intrafamiliales) opérés par les adolescents rencontrés dans nos pratiques (MJIE pénale notamment).

Atelier 3 **La violence en héritage**

Sandrine Januario, Psychologue à l'UEHC Escaillon à Toulon

En quoi la clinique familiale, conduite en MJIE, permet de traiter de la violence familiale ? À partir de la présentation d'une situation clinique d'une MJIE en assistance éducative, nous discuterons en quoi ce dispositif judiciaire peut faire levier ou obstacle dans l'accompagnement d'une famille, et avoir des effets thérapeutiques malgré les contraintes judiciaires. Comment manœuvrer alors, pour que ce dispositif puisse se faire conteneur, et que quelque chose se rejoue avec nous dans le transfert ? Nous ferons l'hypothèse que la mise en œuvre de consultations familiales, incluant l'ensemble de la fratrie, permette que cela puisse s'éprouver, se nommer et se transformer. Les apports des psychanalystes groupaux nous serviront de repères et d'appui dans cette présentation.

Atelier 4 **Réseaux de criminalité : articulation des dimensions victime/auteur chez un adolescent placé**

Sonia Corré, Psychologue à l'UEHD de Montpellier

À partir de la présentation d'un adolescent suivi dans le cadre d'un PEPAD (placement à domicile), il s'agira d'ouvrir une réflexion sur l'entrecroisement de plusieurs problématiques chez un adolescent entré précocement dans un réseau de trafic de stupéfiants. Poursuivi pour des faits de violence sexuelle, son parcours fait apparaître des antécédents de victimation ainsi qu'une dynamique familiale tout à fait particulière, qui éclairent les représentations à l'œuvre chez les éducateurs qui l'accompagnent.

Atelier 5 **« Les monstres n'existent pas » (expression empruntée à Ondine Millot, journaliste)**

Marie Griot, Psychologue à l'UEMO de Saint-Brieuc

Junior a 11ans. Il est accusé de tentative de viol et tentative de meurtre sur une femme de 20 ans, dans un parc proche de son domicile. Pendant une semaine, Junior n'a rien dit et est retourné à l'école. Cet élève modèle et soucieux de l'autre, ne s'explique pas ces actes qu'il qualifie de « monstrueux ». Comment aider Junior à élaborer autour de son passage à l'acte dont il ne veut et ne peut rien en dire ? Quand la dissociation ou la psychose ne peuvent être invoquées pour tenter d'expliquer un acte grave et impulsif. Comment décoder et donner du sens à ce qui, d'emblée, ne semble pas en avoir ? Un seul psychologue de milieu ouvert peut-il le penser seul ? Nous avons 1 heure 30...

Atelier 6 **Les éléments déclencheurs des passages à l'acte**

Julien Maucade, Psychologue au SECJD de Fleury-Mérogis

J'ai eu des prises en charge de jeunes qui ont « exécuté » ce qu'ils appellent un « contrat. À partir de l'expérience clinique au cours des entretiens, des éléments familiaux et subjectifs dans la construction de la personnalité, nous aborderons les causes de l'aggravation de la violence dans les passages à l'acte de jeunes en bas âge suivis par la PJJ. Nous proposerons que l'origine du phénomène ne puisse qu'être multifactorielle. Ces facteurs, au fil de la petite enfance, dans un effet cumulatif, associés dans certains cas aux multi-addictions aggravent l'intensité de la violence.

Atelier 7 **« Ces petits monstres qui font tant d'histoires... » Dialogue à deux voix autour de l'impact des situations « hors-normes » sur le clinicien PJJ ...**

Amélie Doly, Psychologue clinicienne, PTF IDFOM, ENPJJ

Julie HOUDAN, Psychologue clinicienne, UEMO Argenteuil

Lorsque la figure du monstre paraît, la solitude du psychologue sur son unité peut se faire sentir extrêmement fort. Presque toujours convoqué dans sa fonction expertale et technique le clinicien alors est sommé d'« éclairer la lanterne » du juge et des équipes, tout en répondant aux projections individuelles et collectives, voir sociétale quand la « mise en lumière des agirs » est médiatique.

La posture du psychologue navigue en eaux agitées, entre exposition et prudence, tout en gardant le cap du sujet, même quand la violence des agirs nous fait, nous aussi, risquer l'effraction, à répétition...



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

